



Numéro de l'acte	2016-181-STAL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.3

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

QUESTION N°2016-181

ADMINISTRATION GENERALE : Signature d'une convention avec la Société IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES dans le cadre d'un cofinancement relatif au coût des travaux d'aménagement de l'Avenue Bernard Chochoy (RD 210) pour l'implantation du futur centre commercial.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Le futur centre commercial INTERMARCHE qui sera situé Avenue Bernard Chochoy et qui sera géré par la société IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES est actuellement en cours d'aménagement.

A ce titre, Madame le Maire a été autorisée par délibération n°138 du 12 juillet 2016 à signer une convention relative au cofinancement des travaux d'aménagement de voirie Avenue Bernard Chochoy entre la commune et la société IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES.

Celle-ci fixait les modalités et la répartition de ce cofinancement :

- 49 022,50 € HT du montant estimé des travaux à la charge de la commune correspondant aux travaux d'aménagement Avenue Chochoy de la rue Henri Puype au carrefour des rues de Douai et d'Avignon
- 147 067,50 € HT du montant estimé des travaux à la charge de la Société IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES correspondant aux travaux d'aménagement avenue Chochoy du giratoire Durand à la rue Henri Puype.

L'étude du projet et l'estimation prévisionnelle menée par la société V2R, maître d'œuvre de l'opération, a abouti à un ajustement des travaux provoquant une modification de la répartition financière entre la commune et la société IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES.

Les modifications apportées au projet consistent :

Pour la COMMUNE :

A l'ajout des travaux d'aménagement du carrefour avec la rue Puype et la création des surbaissés au droit des passages piétons des carrefours des rues de Cambrai, Valenciennes. Le montant total à la charge de la commune est donc réévalué à **131 946,67 € HT** dont 6 283,17 € HT de maîtrise d'œuvre.

Pour IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES :

Au retrait des aménagements des deux accès au Centre Commercial, repris dans le cadre de l'aménagement du parking. Le montant total à la charge de la Société IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES est donc réévalué à **88 752,30 € HT** dont 4 226,30 € HT de maîtrise d'œuvre.

Le montant total des travaux est donc réévalué à **220 698,97 € HT** (dont 10 509,47 € HT de maîtrise d'œuvre).

Il convient donc de fixer par convention les modalités et la répartition de cette nouvelle estimation.

Ces montants seront réévalués après achèvement des travaux sur présentation du Décompte Général et Définitif par l'entreprise attributaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire de signer une convention avec la société IMMO EUROPEENNE MOUSQUETAIRES détaillant la répartition du cofinancement des travaux d'aménagement de l'Avenue Bernard Chochoy.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 décembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

Affiché le 15 Décembre 2016

L'An Deux Mille Seize le quatorze décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 décembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Marie-Line GAGNIAC ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Christine COURBOT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.